

## Compte-rendu du Conseil Municipal de Vieillevigne – 22 Juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 22 juin, à vingt heures trente, l'assemblée communale s'est réunie à la mairie sous la présidence de Laurent Miquel, Maire.

Présents : Georges Sylvestre, Laure Mercadal, Sylvain Justaut, Laurent Miquel, Nathalie Souloumiac, Serge Claustres, Claire Moulis, Christophe Muet, Michel Béchu.

Excusées : Nathalie Hewison, Géraldine Martin-Houssard

Secrétaire de séance : Claire Moulis

Ordre du jour : 3 Délibérations CLECT/ Délibération avenant de la convention ADS/ Délibération pour l'achat d'un terrain par la commune/ Délibération sur les tarifs de cantine et du périscolaire/ Choix des représentants de la commission électorale/ Autres commissions/ Points divers

### **1. Compte-rendu du conseil municipal du 13 avril 2023 approuvé à l'unanimité.**

### **2. Délibération CLECT 2023-n°1 : politique du logement et du cadre de vie**

La communauté de communes propose de restituer cette compétence aux communes, sans transfert financier.

→ Délibération votée à l'unanimité, cette compétence revient donc à la mairie.

### **3. Délibération CLECT 2023-n°2 : fauchage**

Il a été décidé, lors de la conférence des maires de 2023, que cette compétence reviendrait aux communes, avec contrepartie financière (restitution prévue par la communauté de communes de 919,83€ pour Vieillevigne, pour 6,4 km de bords de routes à faucher).

La mairie a fait faire des devis pour 1 passage de banquette au printemps + 1 passage profond (fossés) à l'automne, qui sont supérieurs à l'enveloppe des 919 euros, mais inférieurs à 2000€. Avec le broyeur de la commune, l'employé communal pourrait s'occuper de réaliser le passage banquette du printemps. Il faudra faire le bilan l'an prochain du temps occupé par cette nouvelle activité.

Les fonds de fossés seront réalisés une fois par an par une entreprise extérieure en prévention des possibles inondations. Plusieurs devis seront réalisés à l'automne en ce sens.

→ Délibération votée à l'unanimité pour une restitution de cette compétence à la mairie.

### **4. Délibération CLECT 2023-n°3 : Pool routier 2022-2025**

Le conseil départemental a proposé d'augmenter l'enveloppe du pool routier 2022-2025 de 1500€ supplémentaires (montant global de 29068€). La mairie a accepté ce gain sans discussion en conseil municipal car c'est le département qui décide arbitrairement des gains supplémentaires qu'il attribue à chacune de ses communes (petites ou grosses), sans que cela puisse être discuté.

→ Vote à l'unanimité pour acceptation de ces 1500€.

Concernant le pool routier, la mairie provisionne depuis plusieurs années 10 k€ par an sur son budget pour réaliser les travaux de voirie. Cette année, 10 k€ ont encore été investis afin de finir de payer les travaux de la place (déjà effectués, l'argent ne sera pas disponible mais servira à payer les dernières factures).

## **5. Délibération : avenant de la convention ADS prolongeant sa durée**

La convention pour l'instruction des projets d'urbanisme s'arrête au 31 juillet 2023. Une prolongation jusqu'au 31 décembre 2023 à été demandée par la communauté de communes. Pour information, l'instruction pour un permis de construire coûte 220 €. La communauté de commune a investi dans un logiciel qui permet à toutes les communes de déposer un dossier dématérialisé, qui coûte cher. Il faudrait que les grosses communes fassent plus souvent appel aux instructeurs de la communauté de communes pour que cela soit rentable.

→ Vote à l'unanimité pour la prolongation de 5 mois de la convention ADS.

## **6. Délibération : Achat d'un terrain pour les ordures ménagères**

Suite à la modification du système de ramassage des ordures ménagères, la commune doit acquérir une petite zone dans le quartier Pémirol afin de réaliser une dalle de 10x5 m qui permettra d'accueillir 5 containers. La mairie a proposé d'acheter un terrain de 38x5 = 63 m<sup>2</sup> pour la somme de 2000€ à Mr J. Claude Palosse, qui l'a accepté. Un géomètre est venu (coût 750 €) et le dossier est en cours d'instruction par un notaire.

→ Vote à l'unanimité pour autoriser la mairie à acheter ce bout de terrain.

## **7. Délibération : Tarifs de la cantine et du périscolaire pour l'année scolaire 2023-2024**

Le traiteur API a envoyé un courrier en juin expliquant qu'il souhaitait augmenter les tarifs des repas de 36 centimes par repas (explication donnée suite à l'inflation très importante observée sur les produits alimentaires en cours d'année). D'après le contrat établi l'an dernier, la formule de révision annuelle que la mairie était tenue de respecter prévoyait une augmentation beaucoup plus faible. Serge Claustres doit les contacter afin de négocier une augmentation comprise entre le tarif annoncé à la signature du contrat et ce qu'ils souhaitaient appliquer. En effet, en cas de refus de la mairie, le traiteur pourrait se désengager totalement, car la mairie de Vieilleville est un petit client (4000 repas par an). Pour rappel, lors de l'appel d'offre du printemps 2022, seuls 2 traiteurs avaient répondu.

Le conseil municipal propose d'appliquer une augmentation de 3% sur les tarifs de cantine et de périscolaire.

Nouveaux tarifs de cantine : 4,12€ pour un élève de primaire/3,97€ pour un maternelle/5,25€ adulte.

Nouveaux tarifs Garderie : 1 enfant matin ou soir : 1,29€/ 1 enfant matin et soir : 1,65€/ 2 enfants et plus matin ou soir : 1,08€/ 2 enfants et plus matin et soir : 1,36€

Nouveaux tarifs Bus du mercredi : 0,50€/ TAP – 1 enfant : 1,03€/ TAP- 2 enfants et plus : 0,88€.

→ 2 membres du conseil se sont abstenus de participer aux débats et n'ont pas participé au vote concernant cette augmentation des tarifs de cantine et de périscolaire, ayant des enfants scolarisés à l'école. Les autres membres ont voté à l'unanimité pour cette augmentation.

## **8. Choix des représentants de la commission électorale**

Christophe Muet reste le représentant du conseil pour la constitution de cette commission, avec Laure Mercadal en tant que suppléante.

Il faut 3 autres représentants parmi les habitants de la commune inscrits sur la liste électorale de Vieillevigne. La commission doit se réunir une fois par an et avant chaque scrutin (entre 24 et 21 jours avant le scrutin) pour mettre à jour les listes électorales.

Certains habitants de la commune vont être contactés dans les mois à venir pour leur proposer de participer à la constitution de cette commission.

## **9. Autres commissions**

Chantier Eglise : les travaux avancent, même si certains délais ne sont pas tenus (maçons qui ne sont pas venus pendant plus d'un mois, ayant retardés les charpentiers, par exemple). Les cloches sont en restauration, la croix a été posée. La fin des travaux est prévue pour fin décembre 2023 La mairie est toujours en quête de financements : 2 lettres envoyées à la DRAC en ce sens, mais il faut que l'église soit classée -à suivre).

Voirie : Etude d'une possible limitation au tonnage des poids lourds > 19 tonnes. Un comptage a été réalisé à l'entrée du village et devant le terrain de tennis : 557 véhicules légers par jour et 8 poids lourds par jour. Le pb vient des poids lourds équipés de GPS de voiture qui se retrouvent sur la place du village, avec des difficultés pour tourner direction de Gardouch. L'idée serait d'avoir des panneaux de limitation au poids lourds à l'entrée du village. Le maire de Gardouch serait d'accord pour faire la même chose sur le chemin de Vieillevigne.

## **10. Questions diverses**

Mr Jean Michel Marroco souhaiterait étendre de la terre végétale dans ses champs. Des camions de 12 m<sup>3</sup> devraient pour cela traverser le quartier Lazières. La mairie attend des précisions sur le nombre de camions par mois.

La maison de Madame Samazan est en train de se vendre. La mairie a trouvé une solution avec l'association Chamania afin de transférer les 20 chats restant dans un refuge dans le Lot. L'association a fait un premier voyage. Serge Claustres va en assurer un second courant juillet pour le compte de la mairie, et les acquéreurs de la maison feront le dernier voyage.

Les 2 gros chantiers Ecole maternelle et Eglise sont lancés. Il faut désormais s'occuper de l'aménagement du cimetière, ainsi que la réfection du puit de Lazières et de la fontaine Sainte-Germaine. Pour les 2 derniers chantiers, cela se fera en concertation avec le groupe Verdure et Briquettes.

Déclaration Sécheresse 2022 : le sud-toulousain n'a pas encore été traité.

-----

Séance levée à 23h30.